

COMpte RENDU SUD

CMP BASSMS 26 SEPTEMBRE 2024

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT

OP : AXESS en grand nombre

Présidence : DGT

Début 9h45, fin 17h00

EN INTRODUCTION SUD revient sur l'engagement d'AXESS de mettre en place une adresse mail paritaire (avec un espace de partage de données comme notre délégation SUD le demande depuis juillet 2024). Un débat a lieu sur les modalités techniques.

Bref, AXESS traîne mais dit que ce sera en place très prochainement.

- Une déclaration liminaire de la CGT
- Point sur l'application des accords du 4 juin : les organisations syndicales constatent les trop nombreux cas où les salarié.es attendent encore le paiement total ou partiel (rétroactivité) des 183 euros. SUD redit sa volonté d'accompagner ces salarié.es dans des contentieux (l'ensemble des syndicats sont sur cette ligne).

AXESS nous fait état des démarches auprès des différents financeurs et nous informe avoir envoyé à leurs adhérents des « kits contentieux », appelant également ces derniers à des actions juridiques collectives.

La question des contrats d'alternance qui sont (pour AXESS) exclus de ces mesures est abordée, les OS rappelant que rien ne justifie cette exclusion.

LA DISCUSSION ÉVOLUE SUR LA QUESTION DES TRANSPOSITIONS DES REVALORISATIONS DE LA FPH :

Nuits, dimanche et jours fériés ainsi que de la mesure GUERINI sur l'augmentation de 1.5% des salaires depuis 2023. On ne peut que regretter le peu d'ambition d'AXESS qui a mis un accord au rabais à la signature, stoppant ainsi toutes négociations. Ces derniers osent affirmer (ça ne coute rien de le dire) qu'ils entendent que les rémunérations de notre secteur soient au niveau de la FPH . ON EN EST LOIN !!!

SUD revient sur la nécessité de travailler sur chaque champ conventionnel en attendant une négociation plus globale sur le périmètre de la BASS (qui ne sera pas finie fin 2024).



Fédération SUD Santé-Sociaux

Pour SUD, dans l'attente d'une nouvelle classification via la CCUE, les pouvoirs publics font des économies sur le dos des salarié.es en actant aucune revalorisation salariale, même transitoires. SUD demande soit une négociation sur les champs infra (CC6, CC51...) soit une négociation via un accord transitoire à cette table pour une revalorisation générale des salaires conforme aux augmentations du coût de la vie, du smic... et répondant à l'urgence salariale.

POINT CCUE

Avant d'aborder ce point, SUD demande une suspension de séance afin d'échanger avec les autres syndicats. En effet, nous sommes lassés que la seule référence qui revienne sans arrêt soit le projet d'AXESS.

La CGT s'est engagée à transmettre prochainement un document pour présenter son projet.

De fait, à la reprise en début d'après-midi, nous avons passé près de trois heures à entendre (et parfois à intervenir) les réactions d'AXESS à nos propositions. AXESS s'appuie sur chacune de nos propositions, y compris les textes en références théoriques, pour systématiquement revenir sur leur projet et affirmer que leur point de vue est le bon...

AXESS défend ses critères classants (l'autonomie, la responsabilité, la participation au projet de l'établissement...), notamment la notion de « compétence » qui pour eux n'amène pas à l'individualisation des salaires, mais viendrait classer l'emploi, le poste et non le ou la salarié.e. Et Axess de nous expliquer tranquillement qu'il leur paraît légitime de distinguer le salaire d'une aide-soignante en Ehpad de celui d'une aide-soignante en crèche ... ou celui d'un éducateur exerçant en institution de celui exerçant en Sessad...

Nos propositions sur les rémunérations sont accueillies par Axess via l'exclamation « *C'est énorme par rapport au marché !* » puis « *ça n'existe pas un salaire minimum conventionnel aussi haut* ». Vraiment ? SUD invitera Axess à consulter les offres d'emploi de certains secteurs (marchands certes), qui recrutent sans qualification à cette hauteur et en font largement la promotion.

SUD refuse de négocier une nouvelle classification à coût constant. Très froidement, AXESS estime que ses propositions sur la rémunération sont cohérentes et ambitieuses, alors qu'ils partent pour le moment à moyens constants (Ils avaient affirmé dans la matinée leur volonté d'être au niveau de la FPH !!!)

Les échanges ont permis de voir se dévoiler plus clairement de « manière décomplexée » le projet AXESS. SUD répondra point par point à l'ensemble des questionnements et réflexions portées par AXESS ce jour lors de la prochaine séance.

Après avoir convenu de l'ordre du jour de la séance du 15 octobre, la CMP se termine à 17h.



L'ORDRE DU JOUR DE LA CMP DU 15 OCTOBRE 2024 sera le suivant :

- 1) Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 26 septembre 2024.
- 2) Suivi de la mise en œuvre de l'accord du 4 juin 2024 relatif à l'extension du Sécur.
- 3) Négociation CCUE (Classification, rémunération, durée et temps de travail).
- 4) Trésorerie de l'AFIP.
- 5) Modalité opérationnelle de l'adresse mail de la CPPNI.
- 6) Questions diverses.

VOS NÉGOCIATEURS-TRICE DU JOUR : Karine, Sylvère et Brahim

Contact : contact@sudsantesociaux.org!

